

**Débat public
Montagne d'Or
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Synthèse
Réunion générale d'ouverture
du mardi 3 avril 2018 à Saint-Laurent-du-Maroni

SALLE / ADRESSE : Chapiteau municipal
Rue Edgar Millien

PARTICIPANTS : 380 personnes

DÉBUT > FIN : 18 h à 22 h30

QUESTIONS-RÉPONSES : 20 questions

PRISES DE POSITION : 13

Membres de la Commission particulière du débat public :

Victor BANTIFO

Claude BRÉVAN

Éric HERMANN

Jean-Claude MARIEMA

Roland PEYLET

Yunaluman THÉRÈSE

Maître d'ouvrage

Pierre PARIS, président de la Compagnie minière Montagne d'Or

Chantal ROY, directrice Environnement, Compagnie minière Montagne d'Or

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION :

La séance est ouverte à 18 h 30.

Accueil républicain de Léon BERTRAND, maire de Saint-Laurent-du-Maroni

Léon BERTRAND souhaite la bienvenue aux participants de cette première réunion d'information générale. Le sujet étant d'importance, il est fondamental que la population soit informée de la façon la plus transparente possible.

Intervention de Matthias OTT, sous-préfet aux communes de l'intérieur

La Commission nationale du débat public (CNDP) organise le dialogue autour des grands projets d'aménagement du territoire, en métropole et en outremer. La Commission particulière du débat public a engagé des travaux préparatoires afin que les réunions générales et les ateliers thématiques se déroulent au mieux. La CNDP et l'État étant indépendants l'un de l'autre, le débat se déroulera en toute neutralité. Il permettra d'entendre les arguments des opposants et des partisans du projet, mais également d'éclairer les citoyens qui n'ont pas encore pris position. Ce dispositif de dialogue est unique au monde : le débat se doit d'être exemplaire et de se dérouler dans le respect mutuel des participants et des parties.

Roland PEYLET rappelle que le débat public relève de la démocratie participative, principe inscrit dans la charte de l'environnement : « *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* » Ainsi, tout grand projet d'aménagement ou d'infrastructure susceptible d'avoir des incidences importantes sur l'environnement et présentant de forts enjeux socio-économiques doit être soumis à la CNDP qui décide si elle doit donner lieu à un débat public, et ce en amont de toute prise de décision. La CNDP est une autorité administrative indépendante de toute autorité gouvernementale : elle ne prend pas position sur le bien-fondé des projets, mais doit mettre en œuvre le principe de démocratie participative.

Le débat public porte sur l'opportunité du projet, ses impacts et les solutions alternatives que pourrait envisager le maître d'ouvrage. Il permet à tous les participants d'exprimer leur opinion et d'interpeller le maître d'ouvrage sur les objectifs et les caractéristiques du projet. À l'issue du débat public, le maître d'ouvrage publiera et motivera sa décision quant à la poursuite ou à l'arrêt du projet, et présentera les éventuelles modifications qu'il apporte au projet.

Si le projet se poursuit, un garant désigné par la CNDP est chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il appartient au maître d'ouvrage de déposer les demandes d'autorisation nécessaires. Les autorités publiques compétentes instruisent les demandes en tenant compte des enseignements du débat public.

Le contexte du projet

En Guyane, l'extraction de l'or est une histoire ancienne et mouvementée. Aucun débat public n'a encore été organisé à ce sujet, ni lors de l'abandon du projet de la Montagne de Kaw en 2008 ni lors de l'élaboration du Schéma d'orientation minière de la Guyane en 2016. Le projet Montagne d'Or est le premier à se situer à une échelle industrielle propre à déclencher un débat public. Le débat public permet de s'interroger, au-delà du projet, sur la filière aurifère et son devenir. En 2017, la compagnie Montagne d'Or a saisi la CNDP pour l'informer du projet et demander la désignation d'un garant. Par ailleurs, l'association France Nature Environnement a demandé la tenue d'un débat public. La CNDP a conclu à la nécessité de tenir un tel débat et a mis en place la commission particulière. Cette dernière n'existera que pour la seule durée du débat.

Le débat public repose sur un dossier constitué par le maître d'ouvrage : il doit comporter tous les éléments d'information nécessaires pour que le débat puisse utilement se tenir. La préparation du débat, incluant la constitution de ce dossier, a nécessité plusieurs mois de travail, de novembre 2017 à mars 2018. La Commission particulière a rencontré plus de 110 personnes et a prévu des modalités de déroulement du débat tenant compte des attentes des Guyanais. Pour ce faire, sur le site Internet créé pour les besoins du débat, elle a diffusé un questionnaire dont de nombreux exemplaires ont été traduits et qui a obtenu 1 145 réponses. Ce questionnaire a révélé une forte implication de la population sur le sujet, mais également une information inégale et de grandes espérances quant au débat public.

Le dossier du maître d'ouvrage a été mis en ligne le 8 mars. D'autres documents sont également disponibles, comme les premières études de diagnostic destinés à alimenter une future étude d'impact, une étude archéologique préalable et les premières études d'état initial de la faune et de la flore. Le site hébergera également les cahiers d'acteurs.

Le débat a été ouvert le 7 mars : chacun a la possibilité d'interpeller le maître d'ouvrage ou la Commission particulière via la plateforme participative ou par écrit. Des commentaires et des questions ont déjà été recueillis et ont obtenu des réponses. Les débats sont enregistrés et donneront lieu à un verbatim, mais les interventions hors micro ne seront pas transcrites.

Il est prévu la tenue de 13 réunions publiques jusqu'au 18 juin : 6 réunions générales pour discuter du projet dans son ensemble ; 5 ateliers thématiques sur le fonctionnement de la mine et la gestion des risques industriels, l'environnement, l'emploi et la formation, les effets potentiels sur le développement social et économique du territoire ; et 2 séances d'auditions permettant à des organisations ou des personnes de présenter des argumentaires de manière plus formelle. Le débat se poursuivra jusqu'au 7 juillet : la population pourra encore intervenir et poser des questions via le site Internet. La CNDP et la Commission particulière publieront respectivement un compte-rendu exposant et analysant les contributions au débat, ainsi qu'un bilan du débat au cours de l'été.

Pour cette réunion d'ouverture, le maître d'ouvrage présentera son projet. Suivront une présentation des questions relatives à l'environnement et une présentation des questions relatives à l'emploi et à l'économie. Chaque séquence sera suivie d'un débat avec la salle. Toute prise de parole repose sur trois principes : la transparence, l'argumentation et l'équivalence de traitement des opinions exprimées.

Débat avec le public

Est-il possible de garantir une égalité de temps de parole entre les opposants et les partisans de la mine ? Les participants peuvent-ils diffuser leurs propres images ? Il est question d'équité, mais M. PEYLET s'est exprimé sans interruption pendant 20 minutes. Il conviendrait qu'un intervenant du public parle aussi longtemps.

L'équivalence de temps de parole n'est prévue qu'entre le maître d'ouvrage et le public puisqu'il est impossible de savoir *a priori* qui s'exprimera en faveur ou en défaveur du projet. Par ailleurs, les images peuvent être communiquées et seront publiées, notamment lors des séances d'auditions. Enfin, la commission particulière ne s'exprime pas sur le fond du projet, mais présente les conditions du déroulement du débat, son temps de parole n'est pas comptabilisé.

La disposition très scolaire de la salle ne permet pas un débat équitable : il aurait été préférable d'installer les sièges en cercle. Par ailleurs, le maître d'ouvrage et la commission particulière du débat public ont affiché des panneaux de propagande : ils auraient dû inviter les opposants au projet à afficher leurs arguments et leur permettre de s'installer à des tables identifiées. À noter des problèmes dans le passage des micros et des prises de parole. Enfin, les ateliers thématiques accueilleront les personnes qui se seront inscrites par mail auprès de la commission particulière : reste à savoir quand cette dernière validera les inscriptions.

Les suggestions de disposition pourront être mises en œuvre pour les ateliers thématiques. Les inscriptions à ces derniers permettent de cadrer l'organisation, il n'y a aucune sorte de validation. La population est toujours bienvenue dans ces réunions, dans la limite des capacités des salles.

L'association Guyane Écologie déplore que le dossier présenté par la CMO soit incomplet, certains documents étant provisoires. La CMO a l'habitude de dissimuler la vérité et tout laisse à penser que la compagnie agira ainsi pendant le débat et afin de favoriser son projet. Elle avait annoncé que le projet mesurerait 2,3 km de longueur, 500 m de large et 400 m de profondeur : la largeur et la profondeur sont désormais de 100 et 120 m. Le 23 mars, Or de Question a alerté sur cet art de manipuler les mots et les chiffres. Le collectif a rappelé que le projet s'inscrirait dans la forêt tropicale humide et qu'il entraînerait de nombreux problèmes sur le réseau hydrique.

Les questions formulées par écrit ou en amont du débat obtiendront une réponse de la part de la CMO, soit pendant la réunion, soit par écrit. La Commission particulière ne peut influencer sur le contenu de ces réponses, mais elle vérifie qu'elles sont complètes.

Les sommes engagées pour le projet seraient plus utiles pour financer les écoles ou les hôpitaux ou aider la population. En outre, il est important de ne pas détruire la forêt qui offre d'importantes ressources aux Guyanais. Comment la sous-préfecture et la Commission nationale du débat public ont-elles pu accepter un tel dossier, la CMO n'étant pas certaine d'obtenir le renouvellement de sa concession à la fin de l'année ? En outre, il revient à l'État de désigner un concessionnaire : or, la CMO a acheté cette concession. Enfin, certains membres de la Commission particulière ont des entreprises qui pourraient bénéficier du projet : il faut qu'ils s'engagent publiquement à ne jamais travailler pour Montagne d'Or, ce qui prouverait leur neutralité et l'absence totale de prise d'intérêts.

Les membres de la Commission particulière ont signé une charte d'éthique où ils s'engagent à rester totalement indépendants vis-à-vis de la Compagnie Montagne d'Or. En outre, aucun ne travaille pour une compagnie minière et les membres ont accepté leur mission comme un engagement citoyen. Aucune relation commerciale n'existe entre les entreprises de certains membres et la CMO.

Le sous-préfet prend la parole pour rappeler que l'État a assuré sa mission de neutralité en demandant expressément à repousser l'examen de la demande de prolongation de concession afin de permettre la tenue libre et entière du débat public. Cela prouve que la décision n'est pas prise et que le débat a un rôle à jouer. Le débat public n'est pas un référendum ni un sondage : il permet la mise en œuvre d'une concertation afin que le maître d'ouvrage et les autorités prennent leurs responsabilités.

La première présentation a été faite dans un langage très technique difficilement compréhensible. Il faudrait que le débat se tienne dans les langues des Guyanais. En outre, il ne faut pas faire croire à la population que son refus du projet sera entendu. En effet, une filière a été créée et des jeunes sont formés à l'industrie minière, ce qui prouve que le projet sera mis en œuvre.

Le débat public n'est pas la fin du dialogue : il n'est qu'une étape permettant aux acteurs socio-économiques de se concerter. **Roland PEYLET** présente ses excuses quant au caractère trop technique de son intervention.

Présentation du projet

Projection d'une vidéo.

Pierre PARIS rappelle que la Compagnie minière Montagne d'Or est titulaire de la concession Montagne d'Or. Le projet sera situé au sud-ouest de Saint-Laurent-du-Maroni. 8 % des 1 524 hectares de la concession correspondent à la surface du gisement. Le projet se développerait sur le secteur de Paul Isnard qui est le siège d'une activité d'extraction d'or secondaire et d'orpaillage illégal depuis une cinquantaine d'années. L'objectif est de développer le potentiel d'exploitation d'or primaire. Le projet prévoit de respecter les principes de la mine responsable, avec les meilleures techniques disponibles pour exploiter la ressource. Il s'agit de s'appuyer sur les ressources et le tissu économique local pour développer le gisement, favoriser la création d'un modèle de développement minier guyanais et contribuer au développement de l'industrie minière en Guyane.

Le projet de Montagne d'Or est une mine à ciel ouvert. La roche est fragmentée à l'aide d'explosifs, puis chargée dans des camions pour alimenter l'usine, à raison de 12 500 tonnes par jour. Outre la fosse minière, il est prévu deux verses à stériles, une usine de traitement minier, des ateliers, une base-vie et une usine d'émulsion. L'or sera d'abord concentré par gravité, puis soumis à la cyanuration et à l'électrolyse et enfin à la fusion pour produire des lingots de doré. Un autre procédé est la cyanuration au charbon actif qui permet d'extraire jusqu'à 90 % d'or et de réduire les impacts sur l'environnement en minimisant la taille des infrastructures. Le cyanure de sodium est biodégradable et se détruit avec de l'oxygène.

Le parc à résidus a été conçu de manière à garantir sa stabilité et la préservation des zones superficielles et souterraines grâce à l'absence d'infiltration. En outre, des mesures de contrôle permettraient le suivi de la mise en œuvre de ces techniques et de l'ouvrage pendant sa construction et son exploitation.

La base-vie hébergerait les employés durant leur rotation sur site, leur offrant ainsi confort et sécurité. L'accès au site se ferait *via* une piste réaménagée, après défrichage sur une largeur de 15 à 22 mètres de chaque côté et installation d'un système de drainage garantissant le bon écoulement des eaux. Le tracé de la piste serait optimisé afin de réduire les effets sur la faune et la flore : il permettrait un accès au site en sécurité en toute saison. Enfin, les besoins en électricité seraient couverts par une ligne électrique qui serait construite par la CMO afin de raccorder le site au réseau EDF. Il s'agirait d'un linéaire de 106 km contigu à la piste, mais des solutions de production électrique autonome seraient envisagées sur site.

Le projet est en phase de discussion. Si le maître d'ouvrage décide de le poursuivre, une phase de préproduction sera engagée, suivie d'une phase de production pendant 12 ans. Viendront ensuite une phase de réhabilitation du site et un suivi environnemental pendant 30 ans. La CMO a déjà investi plus de 50 M€ en recherches et études diverses. Elle prévoit d'investir 502 M€ pour la construction, 225 M€ pour la maintenance, 1,5 Md€ pour les coûts d'exploitation – somme qui sera dépensée sur le territoire et 59 M€ pour la réhabilitation.

Débat avec les participants – réponses du maître d'ouvrage

Les craintes écologiques

À la demande d'une partie de l'assistance, un film proposé par les opposants au projet est projeté. La première partie présente une rupture de digue survenue à Mariana, au Brésil en 2016 : de tels drames se produisent tous les ans en raison des changements climatiques. La deuxième partie présente un reportage de l'émission Investigations diffusée sur France Ô, au sujet de la mine brésilienne de Paracatu exploitée par la multinationale canadienne Kinross : il a été décelé dans l'organisme des mineurs et des populations environnantes une concentration mortelle d'arsenic qui est présent dans le minerai et relâché dans les eaux après extraction de l'or.

L'exploitation prévue par la CMO ne ressemble pas à celle menée par Kinross. Le minerai brésilien est fortement concentré en arsenic, ce qui n'est pas le cas du minerai de Montagne d'Or qui ne présente que des traces de cette substance. La situation brésilienne est malheureuse, mais la Guyane est soumise à la réglementation française : la CMO ne peut pas rejeter des déchets non traités dans la rivière, ce qui explique la création de deux usines de traitement et le stockage des déchets cyanurés dans un bassin étanche.

La norme française sur le cyanure est cinq fois plus contraignante que la norme internationale et la CMO s'engage à se trouver en dessous des seuils français si le projet est validé. Les choix sécuritaires du maître d'ouvrage garantissent la solidité du barrage et la préservation des ressources hydriques, en surface et en souterrain. Des mesures seront continuellement réalisées en aval des installations et rendues publiques.

Le collectif Guyane Écologie a certes été consulté en amont du débat, mais contrairement à ce que prétend le maître d'ouvrage, il n'a jamais été favorable au projet. Par ailleurs, le maître d'ouvrage a beau jeu de prétendre qu'il n'y a que des traces d'arsenic alors que ses documents sont provisoires. Il faut des mesures concrètes et réelles figurant dans l'étude d'impact : or cette dernière fait défaut pour le moment. Elle comptera plus de 1 000 pages et ne sera présentée que lors de l'enquête publique, laissant peu de temps à la population pour la lire, la comprendre et réagir.

À Paracatu, l'or est présent dans les sédiments, avec 5 à 10 % d'arsenic. À Montagne d'Or, il est présent dans des roches volcaniques, avec une teneur en arsenic mesurée à 50 cpm. Les mesures précises seront communiquées ultérieurement.

L'étude d'impact est soumise avec les demandes d'autorisation et ne peut être réalisée qu'une fois le projet clairement défini et arrêté. Le principe du débat public est d'entendre les positions de la population et éventuellement d'amender le projet en vue de l'améliorer. Il serait donc précoce et inutile de présenter dès maintenant une étude d'impact.

Le cyanure libre a tendance à se dissoudre rapidement, ce qui n'est pas le cas du cyanure complexe et du cyanure libéral. Selon les normes applicables au 31 décembre 2017, il était accepté jusqu'à 0,1 mg/l de cyanure total. Or, la norme a changé : elle ne retient plus que le cyanure libre et omet les deux autres formes qui sont les plus problématiques. Que cache ce changement ? Enfin, si l'ensoleillement permet la dissolution du cyanure, cela ne règle pas le problème de la turbidité de l'eau. À cela s'ajoute la couverture nuageuse au-dessus de la Guyane, 6 à 8 mois par an. Cela explique pourquoi les deux cyanures les plus dangereux ont été éliminés dans la nouvelle norme : cela permet aux pétitionnaires d'agir à leur guise.

La question du cyanure sera approfondie lors de l'atelier thématique sur l'environnement, en présence de spécialistes de la question. Les résidus pouvant contenir du cyanure seront traités dans une unité, par oxydation chimique dans des cuves, et non par ensoleillement. Les résidus obtenus présenteront des taux maximums de cyanure de 10 cpm.

Il est question d'une « mine responsable » : ce n'est qu'un terme inventé par l'entreprise et les politiciens, non soumis à des contraintes. Les Guyanais sont déterminés à se battre contre ce projet néfaste pour leurs enfants. La communication de la CMO est habile, mais il est impossible d'assurer que le projet n'aura aucun impact sur la nature. Plutôt qu'une Montagne d'Or, il s'agit d'une montagne d'ordures qui générera de très nombreux déchets. En outre, ce projet est un danger pour l'écotourisme guyanais. Enfin, rien n'est prévu au sujet des changements climatiques alors que les spécialistes s'accordent sur une augmentation prochaine de 2 degrés. Les catastrophes risquent de s'enchaîner et rien n'est prévu en ce sens dans la publicité du maître d'ouvrage.

La mine responsable est le résultat d'un engagement des compagnies minières sur les territoires où elles interviennent afin d'améliorer l'industrie en minimisant les impacts et en maximisant les retombées pour les territoires où elles travaillent. En outre, la CMO est une entreprise française établie en Guyane, soumise à la réglementation française qu'elle s'engage à respecter.

Les données pluviométriques et météorologiques – mesurées et prévisionnelles – sont prises en compte par les analystes qui établissent des scénarios divers selon les zones. Quant aux questions environnementales, elles pourront être étudiées lors des prochaines réunions d'information et des ateliers dédiés.

Le collectif Or de Question affirme que le projet n'est pas favorable à la Guyane, car l'industrie aurifère est l'une des plus polluantes. Il serait préférable de mener un débat public où les Guyanais exprimeraient ce qu'ils souhaitent pour le développement économique de leur pays et le bien-être de la population, autre qu'un projet industriel polluant qui ne rendra jamais aux Guyanais la qualité de vie dont ils jouissaient. Des études seront certes menées sur la qualité de l'eau et la santé, mais elles seront effectuées par la CMO. Et, comme c'est le cas dans les mines du monde entier, il est peu probable que les résultats seront rendus publics. Le maître d'ouvrage peut-il affirmer que le projet ne représente aucun risque pour la Guyane et ses habitants ?

Les employés de la mine et les populations qui seraient exposés à des risques auront accès à des cellules de santé permettant de contrôler leur état de santé, comme cela est prévu dans toutes les branches industrielles. À noter que la population la plus proche du site est distante de 50 km. En outre, la CMO est confiante dans les systèmes qu'elle met en place. Les résultats des études seront disponibles et pourront être soumis à contrôle.

La compagnie prévoit de couvrir les risques pendant 30 ans : or, les risques pour la santé des mineurs et de la population sont tels que cela est insuffisant. La CMO prévoit de replanter la forêt après l'exploitation, mais à d'autres endroits, rien ne repousse 10 ans après. La CMO ne sera jamais en mesure de rendre à la forêt son état initial. En outre,

pendant l'exploitation, où iront boire les animaux et les oiseaux ? Qu'advient-il des petits orpailleurs qui vivent et travaillent à proximité de la mine ? Seront-ils pris en charge en cas de maladie ? Rien n'est moins sûr.

Le projet a une durée de 12 ans. Mais pendant l'exploitation minière, l'exploration se poursuit, ce qui peut augmenter la durée de vie du projet. Le personnel sera formé aux emplois de la mine, dont nombreux sont ceux qui existent dans d'autres métiers de l'industrie. Après l'abandon de la mine, il est prévu une remise en état du site ainsi qu'un suivi environnemental sur 30 ans : les conditions de cette remise en état seront contrôlées. Les eaux rejetées dans les milieux naturels répondront aux normes applicables : elles seront potables pour les animaux. En fin de vie, le bassin sera recouvert par des membranes stériles et replanté.

Le débat public a été obtenu grâce à la mobilisation des associations de protection de la nature. Il est cependant dommage que toutes les facettes du projet, notamment celles portées par WWF, ne soient pas visibles du grand public guyanais. En effet, le dossier du maître d'ouvrage est lacunaire, notamment sur les mesures de limitation effective des impacts. À noter que ce document n'a été mis à disposition qu'à la condition de livrer des fiches thématiques complémentaires. Quand seront disponibles les éléments factuels illustrant tous les aspects du projet ? Il manque également des informations sur les quantités de cyanure ou d'explosifs qui seront utilisées, ou sur les quantités de matière qui seront déplacées au cours des 12 ans d'exploitation.

Deux fiches thématiques, sur les trois demandées, sont déjà en ligne et sont disponibles au format papier, et elles seront distribuées lors de l'atelier sur l'environnement. Les différents chiffres ont été communiqués, notamment par voie de presse, et rien n'est dissimulé. Il faut comprendre que le projet évolue et est optimisé, notamment avec la réduction de la quantité de fuel ou de réactif consommé. La consommation annuelle de cyanure de sodium est estimée à 3 000 tonnes/an et celle de nitrate d'ammonium à 5 000 tonnes/an. Ce dernier participe de la production des explosions, mais n'est pas explosif en lui-même.

La maîtrise des risques écologiques et des nuisances, par Chantal ROY, directrice Environnement pour Nordgold

Le secteur de Paul Isnard connaît une activité minière depuis la fin du 19^e siècle. En 2009, la CMO a signé un protocole d'accord avec l'ONF où elle s'engage à ne pas exploiter la partie sud de la concession de Montagne d'Or qui empiète sur les massifs Lucifer et Dékou-Dékou connus pour leur importante biodiversité et protégés dans le cadre de la réserve biologique intégrale créée en 2012. L'exploitation de la zone intermédiaire est autorisée par le schéma d'orientation minière.

S'agissant des infrastructures linéaires, 70 % de la piste traverse un habitat très dégradé. À la croisée d'Apatou, elle jouxte la crique et les chutes Voltaire. À l'approche du site minier, elle jouxte les massifs Lucifer et Dékou-Dékou. Les concentrations d'habitations sont très éloignées du site, soit près de 60 km avant Apatou et Grand-Santi et près de 80 km avant les premières habitations de Saint-Laurent et de Saint-Jean.

Le projet a été optimisé afin de concentrer toutes les infrastructures dans la zone des habitats très dégradés, afin de réduire l'empreinte du projet à une superficie d'environ 800 hectares. Un corridor écologique est préservé pour permettre la migration des mammifères : il part de la crête du massif Dékou-Dékou et descend sur une faible pente. Le projet initial prévoyait une verse à stériles à l'est de la fosse : elle a été éliminée afin de préserver ce corridor.

Le projet aura potentiellement des effets sur les habitats et sur les espèces animales et végétales. Pour les éviter ou les réduire, il est prévu de respecter les prescriptions du plan de défrichage, le balisage des aires de travaux et des zones sensibles, la transplantation ou la relocalisation des espèces à enjeu de conservation et la réhabilitation coordonnée à l'exploitation de la mine. Des mesures compensatoires sont actuellement à l'étude et ont été discutées avec l'ONF, la DREAL, la CCG et le CSRPN.

Les autres terrains du site présentent une sensibilité faible à moyenne en raison de l'épaisseur de la saprolite qui va de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres. Pour réduire les risques de perméabilité, il est prévu l'installation d'une géomembrane au fond du parc à résidus, la décyanuration des boues, le stockage des stériles dans des alvéoles en saprolite et un suivi de la qualité de l'eau tout au long du projet et après la fermeture de la mine.

Le projet Montagne d'Or se situe dans le bassin versant de la Mana et dans les sous-bassins de la crique Petit Léopard et de la crique Eau Claire. Le réseau hydrographique est dense, mais fortement dégradé par des travaux miniers historiques. Pour éviter tout impact sur les eaux superficielles, il est prévu la déviation des eaux de ruissellement en amont des aires de travail, l'implantation de bassins de décantation, le contrôle de l'érosion pour éviter le déversement de sédiments dans les cours d'eau, la collecte des eaux de contact et de drainage et le traitement de toutes les eaux dans les deux usines de traitement installées sur le site. Les boues issues des usines de traitement seront versées dans le parc à résidus et seront consolidées : les éléments surnageant seront acheminés à l'usine de traitement. Après traitement et contrôle du respect des seuils, tous les surplus d'eau seront rejetés dans la nature.

S'agissant de la qualité de l'air, des mesures seront prises pour éviter la production de poussière à la source, principalement par épandage d'eau. Selon les modélisations préliminaires, les concentrations sont inférieures au seuil réglementaire en limite de site. Il est prévu d'optimiser la consommation des hydrocarbures pour réduire les émissions atmosphériques. Les nuisances en termes de bruit, vibration et luminosité seront maîtrisées et ne dépasseront pas les seuils réglementaires. Les principales mesures de protection viseront à réduire les bruits et à fournir des équipements individuels au personnel. Des dispositifs seront installés sous les concasseurs pour réduire les vibrations. La luminosité sera réduite par l'installation d'écrans végétaux autour du site.

Un inventaire archéologique a été mené et 77 sites ont été identifiés comme présentant des indices ou des vestiges de l'occupation humaine à la période précolombienne. Les 15 montagnes couronnées ne seront pas affectées par le projet. Les sites qui seront concernés ont révélé des résidus de poterie ou de morceaux de quartz.

La réhabilitation du site après la fermeture de la mine a pour objectif d'assurer la stabilité à long terme des ouvrages, de confiner les résidus miniers, de prévenir l'érosion et de permettre la reprise de la végétation, en cohérence avec les habitats environnants. Le suivi du site sur tous ces aspects sera assuré pendant 30 ans.

Débat avec les participants – réponses du maître d'ouvrage et du sous-préfet aux communes de l'intérieur

Un premier projet a été présenté, puis découpé en sous-projets afin que le budget de ces derniers soit inférieur aux seuils qui nécessitent la mise en œuvre d'un débat public. Pourquoi la Compagnie Montagne d'Or a-t-elle tenté de se soustraire à ses obligations et à ce débat public ?

La compagnie a toujours porté une attention particulière à la concertation et en a déjà mené entre 2014 et 2016 dans le cadre de l'élaboration du projet. La réglementation relative aux seuils au-delà desquels un projet doit être soumis au débat public a en effet évolué en fin d'année 2017, mais la CMO avait déjà proposé un débat et demandé la désignation d'un garant. France Nature Environnement a demandé la tenue d'un débat public : s'il se déroule dans de bonnes conditions, il permettra un échange constructif et répondra sereinement aux questions légitimes des Guyanais.

La démocratie participative, telle qu'évoquée par le sous-préfet, voudrait que le peuple décide de la suite du projet. Ici, il s'agit d'une démocratie représentative. Il est déplorable de constater que les élus guyanais méprisent la population et d'entendre que les écologistes mettent la Guyane sous cloche ou manipulent les Amérindiens.

M. OTT précise que le terme de démocratie participative a été utilisé par le président de la commission particulière. Lors de son intervention liminaire, il a souligné que le débat public est une chance et l'apanage des démocraties.

L'intérêt économique du projet, les subventions et les créations d'emplois

Questions préliminaires des participants

À quel besoin de la Guyane la CMO pense-t-elle répondre ? La seule raison du projet semble être le profit de la compagnie ou le soulagement des élus locaux qui, n'ayant aucun projet d'avenir, sont ravis de signer au bas du contrat. Les bénéficiaires pour la Guyane sont

inexistants : l'or quittera le territoire et seuls resteront les désastres annoncés. Certes, il est proposé la construction d'une ligne expérimentale, mais la Guyane servira donc de cobaye.

Un intervenant, opérateur minier, déplore que les jeunes Guyanais n'aient pas de travail ni de perspectives d'évolution et qu'il s'opère une séparation entre Guyanais et Amérindiens, alors que la population gagnerait à être unie. La Guyane a besoin du projet pour se développer : après l'abandon du projet Montagne de Kaw, il ne faut pas risquer que l'industrie minière se détourne définitivement de la Guyane. Mais pour mener à bien le projet, il faut des élus connaissant le sujet et que la CCG entre au capital de la CMO. Enfin, il est inacceptable de demander aux Amérindiens de se positionner contre le projet.

Il est annoncé des recrutements locaux pour pourvoir 750 postes, mais les jeunes Guyanais sont désormais contaminés par le modèle économique métropolitain et ils ne souhaitent pas aller travailler en forêt. Enfin, les conditions de préservation des richesses des nombreux sites précolombiens ne sont pas satisfaisantes : plutôt que de creuser le sol, il faut préserver la mémoire ancestrale du peuple guyanais. La population amérindienne est prête à s'opposer dans le sang au permis d'exploitation que délivrera peut-être l'État français. Enfin, avant de détruire le sol en profondeur, il serait préférable d'exploiter sa richesse en surface afin de produire des denrées alimentaires pour nourrir tous les Guyanais. En outre, cela produirait également des emplois.

Il est prévu d'extraire 80 tonnes, mais à quel prix sera-t-il revendu ? Par ailleurs, les Guyanais ne bénéficieront dans un premier temps que des postes peu qualifiés, car les formations universitaires sont longues. Enfin, combien la commune de Saint-Laurent-du-Maroni gagnera-t-elle avec ce projet ?

Les comptes prévisionnels visent une production de 2,5 millions d'onces d'or sur 12 ans. Le prix de référence est de 1 250 \$ l'once, soit un total prévisionnel de 3 milliards d'€ sur la durée d'exploitation. Il faut en soustraire les coûts de production (1,6 milliards d'€), l'amortissement des investissements (182 millions d'€) et l'impôt sur les sociétés (191 millions d'€). La CMO bénéficierait d'un crédit d'impôt de 177 millions d'€, ce qui permet d'espérer un résultat net après d'impôts de 364 millions d'€. Les taxes sur les carburants et sur la production d'or seront ventilées entre la collectivité territoriale de Guyane et la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Les salaires des 750 personnes recrutées et les cotisations sociales de l'employeur représentent 360 millions d'€ sur 12 ans. Les achats énergétiques coûtent 440 millions d'€, les achats de produits consommables 426 millions d'€ et les achats de service et les actions d'accompagnement social s'élèvent à 258 millions d'€.

Il est prévu des embauches rapides pour la construction de la route et de la ligne électrique, mais aussi pour préparer la fosse avec des travaux de terrassement, soit environ 200 emplois directs entre 2018 et 2019. Suivront des emplois indirects dans le secteur du BTP et la logistique. La CMO est attentive à ce que les entreprises de l'Ouest de la Guyane soient largement impliquées dans les consultations sur les marchés. Elles seront accompagnées pour y répondre, notamment les plus petites, et éventuellement pour les aider à se regrouper. Une concertation sera mise en place pour coordonner la commande publique et la commande privée afin d'éviter des périodes où les entreprises seraient en manque d'activité et d'autres où elles seraient trop sollicitées et ne pourraient plus répondre aux demandes sereinement.

Un centre de formation émerge à Saint-Laurent-du-Maroni : les locaux ont été trouvés et seront agrandis. Les formations commenceront rapidement. Il est important que les métiers de la mine soient transférables à d'autres industries, notamment le BTP. Si le centre de formation est suffisamment équipé et performant, il sera ouvert à d'autres secteurs d'activités.

Les 750 emplois seront répartis à 14 % sur la base-vie, 15 % dans l'administration, 15 % dans les usines et 56 % affectés à l'exploitation minière, avec de nombreux conducteurs d'engins. Il y aura 57 types de métiers, avec tous les niveaux de qualification, mais la mine ne proposera aucun emploi sous-qualifié. En 2017, la CMO a signé une convention de branche avec les organisations syndicales représentatives en Guyane : cela a permis de fixer les rémunérations et les avantages et de définir une grille de professionnalisation évolutive.

Le projet participerait au désenclavement de l'ouest de la Guyane. En premier lieu, la piste serait remplacée par une route. Par ailleurs, la CMO s'intéresse au nouveau projet portuaire à Saint-Laurent-du-Maroni. L'installation de la ligne électrique œuvrerait au désenclavement énergétique : reste à définir avec les élus comment cette ligne peut être une ligne de distribution et pas

uniquement de transport d'électricité. Elle serait équipée d'une fibre optique afin d'œuvrer au désenclavement numérique.

Débat avec les participants

La population subit régulièrement des coupures électriques et par endroit, n'est pas couverte électriquement ou numériquement. À l'instar des fusées et des satellites, il est temps que la Guyane décolle enfin. La CMO aura besoin d'énormément d'énergie pour mener son projet et fonctionner : comment être certain qu'elle n'utilisera pas la ressource électrique au détriment des Guyanais ? Enfin, la presse a annoncé un besoin de 400 millions d'€ d'investissement pour développer les infrastructures, notamment le port de Saint-Laurent-du-Maroni : par qui seront-elles financées ?

L'État et la collectivité territoriale de Guyane travaillent sur la programmation pluriannuelle de l'énergie qui fixe une stratégie de développement des énergies en Guyane – notamment renouvelables – et qui mesure les besoins domestiques et industriels entre 2015 et 2023. Le résultat publié en 2017 fait état d'objectifs qui engagent l'État et la collectivité territoriale. La plupart de ces objectifs sont au bénéfice de la consommation domestique. Seul un quart des 400 GWh estimés sera affecté à des activités industrielles. Les actuelles coupures que subit la population résultent d'un problème d'alimentation et de fragilités sur le réseau de distribution.

La CMO n'est pas chargée de l'aménagement du territoire, mais elle s'engage à faire en sorte que les infrastructures routières, électriques et numériques qu'elle construirait soient rétrocédées aux collectivités locales une fois la mine fermée. Un atelier thématique est prévu le 24 mai notamment sur la question énergétique. **Pierre PARIS** précise que les chiffres annoncés par la presse sont erronés : la construction de la route devrait coûter entre 30 et 40 millions d'€ et celle de la ligne électrique entre 50 et 60 millions d'€, soit un total approximatif de 100 millions d'€ qui seraient pris en charge intégralement par la CMO. Le port à Saint-Laurent-du-Maroni est un projet public relevant des élus locaux et non de la compétence de la CMO, mais cette dernière espère que l'approbation du projet Montagne d'Or permettra la mise en œuvre de cette nouvelle infrastructure.

Les bénéfices attendus par les investisseurs sont d'environ 600 millions d'€ et les retombées fiscales sur le territoire sont d'environ 60 millions d'€ : la fiscalité directe induite par ce projet est donc très peu intéressante. Si les Guyanais n'ont pas à payer de taxe pour financer cette production, des fonds publics seront mobilisés pour mettre en œuvre le projet, à savoir un crédit d'impôt de 120 millions d'€. Par ailleurs, l'électricité sera vendue à un coût préférentiel, soit un total de 200 à 300 millions d'€ sur les 12 ans du projet. Ce sont donc plusieurs centaines de millions d'euros de fonds publics qui seront utilisés alors que d'autres projets pourraient être envisagés pour développer l'Ouest guyanais. Les investissements publics de 430 à 500 millions d'€ et la défiscalisation pourraient permettre le développement de nouvelles formes d'agriculture ou de petites entreprises qui créeraient des emplois pérennes. Enfin, plutôt que prendre une participation dans la CMO, les élus auraient meilleur compte de doubler ou de tripler la taxe sur l'or qui est la seule à bénéficier au territoire.

Le projet n'est pas subventionné. La construction de la route et de la ligne électrique sera financée intégralement la CMO. Quant à la CFPE et au crédit d'impôt, il s'agit de dispositifs nationaux auxquels peut prétendre tout investisseur participant au développement d'un territoire. En outre, la Compagnie Montagne d'Or s'acquittera de 420 millions d'€ d'impôts et de taxes au cours des 12 ans d'exploitation, ce qui est bien supérieur à la taxe sur l'or estimée à 60 millions d'€. En tant que société privée, la CMO investit et prend un risque. Si le niveau des taxes augmente de façon excessive, la rentabilité n'est plus assurée et le projet ne peut plus être mis en œuvre. Et cela priverait le territoire de 3 milliards d'€ de retombées économiques.

La route desservira un projet industriel qui, après rétrocession, ne mènera plus nulle part, alors que le collectif de l'Awala demande depuis des années le désenclavement du Haut-Maroni. Par ailleurs, il est inquiétant d'entendre parler d'emplois transférables et non d'emplois pérennes. Après les 12 ans d'exploitation de la mine, que deviendront les travailleurs de la mine ? Le projet présenté n'est pas une vision d'avenir pour la Guyane. Il existe 5 autres projets de mines d'or : autant les mettre en œuvre dans la continuité afin de réemployer tous ces mineurs. Cependant, la monoculture extractiviste est une économie archaïque qui n'est pas adaptée aux problématiques de la société moderne.

Les infrastructures financées par les fonds privés de la CMO permettraient le développement de nouvelles activités agricoles ou forestières. Les entrepreneurs souhaitant s'installer le long de ce tracé bénéficieraient en outre d'un raccordement à la fibre. La route rétrocedée conduirait bien vers de nouveaux bassins d'activité. La CMO n'a pas pour objectif de faire de la Guyane un pays minier : si les 5 autres projets étaient développés, même en employant 700 personnes chacun, ils ne couvriraient pas les besoins d'emploi du pays. Cependant, le secteur minier peut participer au développement économique du territoire, en lien avec d'autres activités.

Le personnel sera formé à 57 métiers qui ne sont pas tous spécifiques à l'industrie minière, mais qui se retrouvent dans l'ensemble de l'économie guyanaise. Des formations seraient dispensées pendant l'exploitation afin de permettre aux employés d'évoluer dans leur carrière ou de postuler ailleurs. Ils pourraient valoriser leur parcours professionnel dans d'autres métiers ou dans d'autres exploitations minières, en Guyane ou ailleurs.

La route permettra-t-elle une prise en charge médicale rapide ou est-il prévu l'installation d'un poste médical complètement équipé sur le site ? La trousse de secours qu'utilisent les miniers a ses limites, notamment en cas d'accident grave. Par ailleurs, la route pourra-t-elle être empruntée par d'autres usagers que les employés de la mine ou les agents de la compagnie ?

Une partie de la route construite par la CMO serait privée et relèverait de la responsabilité de son exploitant. Dans le cas d'une ouverture au public, il faut trouver un accord avec les collectivités pour garantir la sécurité des personnes circulant sur la voie. Le statut final de la route reste à définir en concertation avec les collectivités guyanaises et afin de l'inscrire dans le développement de la Guyane.

La CMO a prévu un dispositif de soin sur site, mais qui n'a pas vocation à se substituer à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni. Par la piste actuelle, il faut plus de 3 heures pour rejoindre le site et Saint-Laurent-du-Maroni. La future route permettra le transfert des voyageurs, et éventuellement de blessés, dans des conditions de sécurité bien supérieures : les virages seront rectifiés et la vitesse sera adaptée à la visibilité.

Quand les 22 maires de Guyane se rassembleront-ils autour du président de la CCG, du président de la CCI, du président de la Chambre d'agriculture, du président de la Chambre des métiers et de l'État pour créer une société d'économie mixte, reprendre en main ce projet et en porter d'autres ? Les Guyanais ne pourront avoir confiance en ce projet que s'il est mené par leurs représentants locaux. En outre, la CMO serait-elle disposée à ouvrir le capital de son entreprise à une société d'économie mixte locale gérée par les instances dirigeantes de la Guyane ? Et serait-elle disposée à vendre une partie de l'or extrait à un comptoir local, ce qui permettrait des retombées économiques directes sur le territoire ? Actuellement, le kilo d'or se monnaie à 45 k€ : une tonne représente donc 45 M€, soit près de 8 Md€ avec 80 tonnes d'or extraites. Il est inadmissible que seul 1 Md€ revienne à la Guyane. Avec une SEM, les bénéficiaires seraient bien plus importants.

La participation d'une collectivité au capital d'une société permet à la première, si le projet fonctionne, de participer aux décisions stratégiques et de percevoir des dividendes, mais cela lui impose des obligations. Le projet Montagne d'Or représente 782 millions d'€ d'investissements : une SEM devrait fournir 20 % de cette somme. La CMO a déjà fait savoir aux élus qu'elle est ouverte à la discussion sur ce sujet.

Les questions n'obtiennent pas de réponse claire ou sont éludées. Cette première réunion est plus un exercice de publicité qu'une information complète et précise.

Léon BERTRAND, maire de Saint-Laurent-du-Maroni, indique pouvoir répondre à de nombreuses questions, mais se réserve le droit de le faire au cours d'autres réunions. En outre, il souhaite faire connaître sa position sur le sujet une fois que la population aura pu s'exprimer.

Pierre PARIS estime que les questions n'ont pas été éludées. Le processus de concertation a été expliqué, ainsi que les enjeux du projet. La Compagnie Montagne d'Or est ouverte au débat et fournira les informations nécessaires à la poursuite sereine de ce dernier.

Conclusion de la soirée

Roland PEYLET remercie les participants et espère que les réunions suivantes seront plus apaisées. La population est invitée à participer aux autres réunions générales d'information et à s'inscrire aux ateliers thématiques.

La séance est levée à 22 h 30.